



LA VALEUR QUALITE DU MOIS

Extrait de l'Acte d'Engagement de la DGE

LE CONFLIT D'INTERÊT

L'Agent de la DGE doit :

- œuvrer toujours dans l'intérêt de la DGE ;
- refuser toute activité commerciale.



Direction Générale de l'Économie

Service de la Qualité et de la Normalisation

Tél : 20 21 32 15 / E-mail : dgesqn@dge.gouv.ci